

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT EN DATE DU 08/06/2026

Roger DIDIER, Président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance ;

Vu la délibération du 20 Juin 2014, relative à la détermination des

« ratios-promouvables »

Vu les lignes directrices de gestion établies par le Président de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, après avis du comité technique,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Les présents tableaux d'avancements seront transmis au Centre de Gestion des Hautes-Alpes qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du Code Général de la Fonction Publique.

Les tableaux annuels d'avancements de grades au titre de l'année 2026 sont établis comme suit:

Avancement au grade de : Rédacteur principal de 2ème classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
PARA Christelle	Rédacteur

Avancement au grade de : Animateur principal de 1ère classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
BOYER-JOLY Dominique	Animateur principal 2ème classe

Avancement au grade de : Adjoint technique principal de 1ère classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
BENNASROUNE Fatiha	Adjoint technique principal 2ème classe

Avancement au grade de : Adjoint technique principal 2ème classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
MESSINA Jean-Christophe	Adjoint technique

Avancement au grade de : Agent de maîtrise principal

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
COGNO Yann	Agent de maîtrise
IMBERT Stéphane	Agent de maîtrise
LESUR Bernard	Agent de maîtrise

Avancement au grade de : Technicien principal de 1ère classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
BONJOUR Jérémie	Technicien principal 2ème classe

ARTICLE 2 :

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.



FAIT et ARRÊTÉ à GAP, le 08/06/2026

Le Président

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 10 JUIN 2026
Publié ou notifié le :

10 JUIN 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT EN DATE DU 08/06/2026

Roger DIDIER, Président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la communauté d'agglomération

Gap-Tallard-Durance ;

Vu la délibération du 20 Juin 2014, relative à la détermination des

« ratios-promouvables »

Vu les lignes directrices de gestion établies par le Président de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, après avis du comité technique,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Les présents tableaux d'avancements seront transmis au Centre de Gestion des Hautes-Alpes qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du Code Général de la Fonction Publique.

Les tableaux annuels d'avancements de grades au titre de l'année 2026 sont établis comme suit:

Avancement au grade de : Rédacteur principal de 2ème classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
PARA Christelle	Rédacteur

Avancement au grade de : Animateur principal de 1ère classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
BOYER-JOLY Dominique	Animateur principal 2ème classe

Avancement au grade de : Adjoint technique principal de 1ère classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
BENNASROUNE Fatiha	Adjoint technique principal 2ème classe

Avancement au grade de : Adjoint technique principal 2ème classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
MESSINA Jean-Christophe	Adjoint technique

Avancement au grade de : Agent de maîtrise principal

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
COGNO Yann	Agent de maîtrise
IMBERT Stéphane	Agent de maîtrise
LESUR Bernard	Agent de maîtrise

Avancement au grade de : Technicien principal de 1ère classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
BONJOUR Jérémie	Technicien principal 2ème classe

ARTICLE 2 :

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

FAIT et ARRÊTÉ à GAP, le 08/06/2026

Le Président

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le :

Publié ou notifié le :